l'Humanité

PAYS :France
PAGE(S) :6
SURFACE :80 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :Politique et citoyenneté
DIFFUSION :40562
JOURNALISTE :Lionel Venturini

► 13 septembre 2018

Politique&Citoyenneté

AUDITIONS AU SÉNAT

Les faux-fuyants de l'Élysée dans l'affaire Benalla

Premier à répondre aux sénateurs après la pause estivale, le chef de cabinet de l'Élysée s'est évertué à circonscrire l'affaire à une dérive individuelle. Devant l'insistance du Sénat, Alexandre Benalla se rendra à sa convocation.

Alexandre Benalla a été, au contact d'Emmanuel Macron, à bonne école. Sa diatribe contre la commission d'enquête du Sénat rappelle le *« qu'ils viennent me chercher »* que le président a lancé le 25 juillet devant les députés de sa majorité. Même air de défi, d'assurance que confère le pouvoir personnel, pour l'ancien chargé de mission. Colère, parce que le Sénat tient à entendre le personnage principal de l'affaire.

Et il n'y va pas de main morte, Alexandre Benalla, dans la conversation qu'il a eue mardi soir avec une journaliste de France Inter, pour expliquer qu'il se rendra finalement à la convocation, *« envers et contre tous les principes de la démocratie française »*, devant *« la mission d'information qui s'est vu attribuer les prérogatives d'une mission d'enquête, mais qui n'en a aucun droit, et qui bafoue notre démocratie. Qui la foule de son pied »*, rien que ça.

L'ex-employé de la présidence s'en est pris vertement au président de ladite commission, Philippe Bas, qualifié de *« petit marquis »* qui *« a aujourd'hui la possibilité d'exister médiatiquement »*. *« Des petites gens,* poursuit-il, *qui n'ont jamais existé dans le paysage politique français et qui, aujourd'hui, à travers Benalla, veulent essayer d'avoir le président Macron. Mais ils n'y arriveront pas. »*

L'existence du passeport diplomatique en question

La commission, qui a repris hier ses auditions, a pourtant permis de pointer les faux-fuyants de l'Élysée, tout en évitant soigneusement de prêter le flanc à la critique, et s'est ainsi interdite d'aborder ce qui relève de l'information judiciaire en cours. Lors de son audition, le chef de cabinet de l'Élysée, François-Xavier Lauch, supérieur hiérarchique d'Alexandre Benalla, a pu expliquer ses missions, *« extrêmement claires »*, *« cadrées »*. L'organisation des déplacements nationaux du président de la République, des événements au palais de l'Élysée et, enfin, *« la coordination, sous l'autorité du directeur de cabinet, des deux services de sécurité de l'Élysée »*. En l'occurrence, *« des choses très administratives »*, a-t-il pris soin de souligner, alors que la commission cherche à déterminer si Alexandre Benalla

Tous droits de reproduction réservés

l'Humanité

PAYS :France
PAGE(S) :6
SURFACE :80 %
PERIODICITE :Quotidien

RUBRIQUE :Politique et citoyenneté
DIFFUSION :40562
JOURNALISTE :Lionel Venturini

► 13 septembre 2018

n'a pas en fait rempli une fonction de protection personnelle du chef de l'État. S'il bénéficiait d'un passeport diplomatique, c'est *« comme tous les membres de la chefferie de cabinet »*, alors que, de son propre aveu, Alexandre Benalla n'avait pas à s'occuper des voyages à l'étranger. Son successeur à son poste, un sous-préfet, ne semble pas disposer, lui, d'un port d'armes.

Le chef de cabinet de l'Élysée n'a pas non plus répondu à la sénatrice Esther Benbassa, qui demande la présentation de l'arrêté de suspension d'Alexandre Benalla, exigé par le droit de la fonction publique. Le seul document à même de prouver la réalité de sa sanction.

L'ex-employé de la présidence s'en est pris vertement au président de la commission, Philippe Bas.

François-Xavier Lauch, qui s'est dit *« choqué »* par les images de l'interpellation du 1er Mai, l'impute à *« un comportement individuel fautif à dissocier du fonctionnement du service (qu'il) dirige »*. Le chef de cabinet a aussi assuré que Benalla n'a jamais exercé *« aucune mission de police »*. Lequel s'est senti toutefois autorisé à faire placer en garde à vue un photographe à Marseille, ou à contrôler l'identité d'un cameraman à La Mongie. Pour la garde des Sceaux, Nicole Belloubet, l'affaire est aussi *« une dérive personnelle »*, où *« personne n'est dupe de l'instrumentalisation »* qui en est faite par les diverses oppositions parlementaires. En creux, l'audition du chef de cabinet révèle qu'Alexandre Benalla, bien que licencié, n'est pas abandonné à lui-même. *« Monsieur Benalla est une personne de 27 ans, qui a les qualités et les défauts de quelqu'un de cet âge-là »*, défend François-Xavier Lauch. S'attirant cette réplique acerbe de Jean-Pierre Sueur, corapporteur : *« Heureusement que toutes les personnes de 27 ans ne tabassent pas les gens dans la rue. »*

La majorité LaREM, dépeinte volontiers comme un bloc inaltérable, apparaît à certains détails pourtant gênée aux entournures. BFM, qui voulait un député de la majorité pour commenter en plateau le documentaire que la chaîne a consacré à l'affaire, a effectué 25 demandes, et s'est heurtée à autant de refus. ●

LIONEL VENTURINI

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Hier, lors de sa reprise des auditions au Sénat, la commission a cherché à déterminer si Alexandre Benalla n'avait pas en fait rempli une fonction de protection personnelle du chef de l'État. Bertrand Guay/AFP

Tous droits de reproduction réservés